NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 15 janvier 2020, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

INTITULÉ: *Energy Conservation Program: Energy Conservation Standards for Commercial Packaged Boilers* (Programme d'économie d'énergie. Normes d'économie d'énergie pour les chaudières préfabriquées à usage commercial)

ORGANISME: *Office of Energy Efficiency and Renewable Energy, Department of Energy* (Office de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables du Département de l'énergie)

ACTION: Règle finale

RÉSUMÉ: La Loi de 1975 sur la politique énergétique et les économies d'énergie (EPCA) modifiée prescrit des normes d'économie d'énergie pour divers équipements de consommation et pour certains équipements commerciaux et industriels, notamment les chaudières préfabriquées à usage commercial. L'EPCA dispose aussi que le Département de l'énergie des États-Unis (DOE) doit effectuer un réexamen périodique des normes. Dans la règle finale objet du présent addendum, le DOE adopte des normes d'économie d'énergie plus strictes pour certaines chaudières préfabriquées à usage commercial.

DOCUMENT PERTINENT: *Energy Conservation Program: Energy Conservation Standards, Final action; implementation of court order* (Programme d'économie d'énergie: normes d'économie d'énergie, mesure finale. Mise en œuvre de la décision judiciaire), publié le 10 janvier 2020:

[https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-01-10/html/2019-26345.htmhttps://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-01-10/html/2019-26345.htm](file:///%5C%5Ccwr.wto.org%5Cdfsroot%5CMDrive%5CReOffice%5C473.20%5CJob%5C%20HYPERLINK) [https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-01-10/pdf/2019-26345.pdfhttps://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-01-10/pdf/2019-26345.pdf](file:///%5C%5Ccwr.wto.org%5Cdfsroot%5CMDrive%5CReOffice%5C473.20%5CJob%5C%20HYPERLINK)

CALENDRIER: La date d'entrée en vigueur de cette règle est le 10 mars 2020. La conformité aux normes modifiées établies pour les chaudières préfabriquées à usage commercial dans cette règle finale est requise à compter du 10 janvier 2023.

Le dossier disponible sur le site Regulations.gov permet d'accéder aux documents principaux et aux documents justificatifs se rapportant à cette réglementation, ainsi qu'aux observations reçues:

[https://www.regulations.gov/docket?D=EERE-2013-BT-STD-0030https://www.regulations.gov/docket?D=EERE-2013-BT-STD-0030](file:///%5C%5Ccwr.wto.org%5Cdfsroot%5CMDrive%5CReOffice%5C473.20%5CJob%5C%20HYPERLINK)

<https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-01-10/html/2019-26356.htm> <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-01-10/pdf/2019-26356.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2020/TBT/USA/20_0465_00_e.pdf>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**